

## Délibération du Conseil de Communauté

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 54  
Membres absents : 24  
Procurations : 13

Séance du 20 décembre 2023  
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du  
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 14/12/2023  
Date de transmission : 28/12/2023  
Date de mise en ligne : 08/01/2024

#### Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

#### Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. OTMANE Rémy, M. SCHICCA Daniel (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis

#### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 26<sup>ème</sup> QUESTION

### Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2023-209)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2023, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

#### Point 1-8 des délégations – Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de GROUPAMA suite à choc de véhicule contre le garde-corps de la déchetterie de Sierentz, pour un montant de 2 545,20 €.

#### Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché de travaux d'aménagements paysagers au COSEC de Village-Neuf, avec la société SN MULLER PAYSAGES, pour un montant forfaitaire de 27 114 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 du marché de rénovation de la toiture de la pépinière d'entreprises de SAINT-LOUIS Agglomération, située à Saint-Louis - Lot 2 : Charpente – Traitement de charpente, avec la société ARKEDIA, pour la réalisation de prestations complémentaires, passant le montant du marché de 176 145,70 € HT à 184 245,30 € HT, soit une augmentation du montant global de 4,6% ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 du marché de rénovation de la toiture de la pépinière d'entreprises de SAINT-LOUIS Agglomération, située à Saint-Louis - Lot 5 : Echafaudage, avec la société PEINTURE MAMBRE, pour la réalisation de prestations complémentaires, passant le montant du marché de 8 816 € HT à 13 116 € HT, soit une augmentation du montant global de 48,77 % ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 du marché de rénovation de la toiture de la pépinière d'entreprises de SAINT-LOUIS Agglomération, située à Saint-Louis - Lot 6 : Photovoltaïque, avec la société GALLIM ENERGIES, pour modification de références de certains matériels, passant le montant du marché de 52 884,85 € HT à 48 901,97 € HT, soit une baisse du montant global de 7,53 % ;

- Signature d'une modification de marché public n°1 du marché de rénovation de la toiture de la pépinière d'entreprises de SAINT-LOUIS Agglomération, située à Saint-Louis – Lot 7 Peinture, pour la réalisation de prestations complémentaires, passant le montant du marché de 3 440 € HT à 4 336 € HT, soit une augmentation du montant global de 26,05% ;
- Conclusion d'un marché pour l'exploitation du parc de stationnement du parking P+R Gare Ouest à Saint-Louis, avec la société Facility Park, pour un montant global et forfaitaire de 883 622,33 € HT (tranche ferme et optionnelle) sur la durée totale du marché ;
- Conclusion d'un marché pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion « grand fourgon », avec la société MILLAUTO Saint-Louis, pour un montant global et forfaitaire de 29 358,76 € TTC ;
- Conclusion d'un marché de mission de maîtrise d'œuvre pour le déploiement d'un système d'appel malade à l'EHPAD « La maison du Lertzbach » à Saint-Louis, avec la société BE VYES, pour un montant global et forfaitaire de 15 432 € TTC.

Point 4-2 des délégations - Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Signature d'un avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du bâtiment voisin à la Pépinière d'entreprises, signée le 29 juin 2023 avec la société KOLYA PILIMPI, pour augmentation de la surface occupée de 26m<sup>2</sup> du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2023, pour un montant total supplémentaire de 249,60 € TTC ;
- Conclusion d'une convention d'occupation précaire du terrain voisin de la Pépinière d'entreprises, avec la société Adam&Hermann, pour la location d'un terrain de 150m<sup>2</sup> aux fins de stockage, du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024, pour un montant mensuel de 72 € TTC ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition de services et de moyens en Pépinière d'entreprises pour la location d'un atelier, avec la société Adam&Hermann, du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2025, pour un montant mensuel de 1 068 € TTC la première année puis de 1 188 € TTC la deuxième année.

Point 4-6 des délégations - Décider la location, la mise à disposition, la réforme et l'aliénation des biens mobiliers en deçà de 50 000 € y compris par mise aux enchères publiques :

- Vente aux enchères de trois véhicules de service, pour un montant total de 5 650 € TTC.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 366 200,59 € en section de fonctionnement
- 282 904,63 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2023.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 28 décembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

